



Informations de base	
1999/0158(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive	Procédure terminée
Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes Modification Directive 95/2/EC 1992/0424(COD) Subject 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire 4.60.04.04 Sûreté alimentaire	


Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs		LANNOYE Paul A.A.J.G. (V /ALE)	22/09/1999
	Commission au fond précédente		Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique, politique des consommateurs		LANNOYE Paul A.A.J.G. (V /ALE)	22/09/1999
	Commission pour avis précédente		Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		POHJAMO Samuli (ELDR)	04/10/1999
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2326	2001-01-19
	Budget		2285	2000-07-20
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Santé et sécurité alimentaire			

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
22/07/1999	Publication de la proposition législative	COM(1999)0329	Résumé
13/09/1999	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
23/03/2000	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
23/03/2000	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A5-0072/2000	
10/04/2000	Débat en plénière		
19/07/2000	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2000)0451	Résumé
20/07/2000	Publication de la position du Conseil	09662/1/2000	Résumé
20/09/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
21/11/2000	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
21/11/2000	Dépôt de la recommandation de la commission, 2ème lecture	A5-0347/2000	
13/12/2000	Débat en plénière		
19/01/2001	Approbation de l'acte par le Conseil, 2ème lecture		
12/02/2001	Signature de l'acte final		
12/02/2001	Fin de la procédure au Parlement		
24/02/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1999/0158(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Modification Directive 95/2/EC 1992/0424(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENVI/5/13321

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A5-0072/2000 JO C 378 29.12.2000, p. 0004	23/03/2000	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0138/2000 JO C 040 07.02.2001, p. 0020-0039	11/04/2000	Résumé
Recommandation déposée de la commission, 2e lecture		A5-0347/2000 JO C 228 13.08.2001, p. 0005	21/11/2000	

Texte adopté du Parlement, 2ème lecture		T5-0570/2000 JO C 232 17.08.2001, p. 0201-0286	14/12/2000	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Position du Conseil		09662/1/2000 JO C 300 20.10.2000, p. 0045	20/07/2000	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base législatif		COM(1999)0329 JO C 021 25.01.2000, p. 0042 E	22/07/1999	Résumé
Proposition législative modifiée		COM(2000)0451 JO C 337 28.11.2000, p. 0238 E	19/07/2000	Résumé
Communication de la Commission sur la position du Conseil		SEC(2000)1521 	15/09/2000	Résumé
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1121/1999 JO C 051 23.02.2000, p. 0027	08/12/1999	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Directive 2001/0005 JO L 055 24.02.2001, p. 0059	Résumé

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 19/07/2000 - Proposition législative modifiée

La Commission a présenté une proposition modifiée à la lumière des amendements adoptés en première lecture. Le Parlement européen s'est opposé à l'approbation de l'additif alimentaire E 467 éthylhydroxyéthylcellulose en raison des impuretés qu'il pourrait contenir. Devant les préoccupations exprimées par le Parlement européen, la Commission a décidé de reconsulter le Comité scientifique pour l'alimentation humaine qui avait évalué cette substance en mars 1999, sur les questions soulevées par le Parlement européen. La Commission estime qu'il ne convient pas de procéder à cette approbation avant la fin de cette nouvelle consultation du Comité scientifique pour l'alimentation humaine. Elle propose donc de ne pas approuver l'utilisation de l'éthylhydroxyéthylcellulose pour le moment.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 20/07/2000 - Position du Conseil

La position commune du Conseil, adoptée à l'unanimité avec une abstention, suit les propositions originales et modifiées de la Commission et reprend l'amendement du Parlement européen visant à supprimer l'autorisation pour l'utilisation l'additif alimentaire E 467 éthylhydroxyéthylcellulose. En outre, le Conseil a introduit dans la position commune deux nouveaux considérants concernant respectivement les critères généraux d'approbation des additifs alimentaires, tels que fixés dans l'annexe II de la directive 89/107/CEE et les avertissements relatifs aux gaz utilisés dans les générateurs d'aérosols, tels que définis dans la directive 75/324/CEE.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 12/02/2001 - Acte final

OBJECTIF : modifier, à la lumière des évolutions techniques, la liste positive d'additifs alimentaires établie par la directive 95/2/CE. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Directive 2001/5/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 95/2/CE concernant les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants. CONTENU : la modification de la directive 95/2/CE autorise l'utilisation de certains nouveaux additifs alimentaires qui sont actuellement interdits mais qui ont été évalués récemment par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) et ont été considérés comme propres à la consommation humaine. Il s'agit notamment des additifs suivants : E949 Hydrogène, E650 Acétate de zinc, E943a Butane, E943b Isobutane, E944 Propane, E1520 Propanediol-1,2. ENTRÉE EN VIGUEUR : 24/02/2001. ÉCHÉANCE POUR LA TRANSPOSITION : 24/08/2002.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 11/04/2000 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Paul LANNOYE (Verts/ALE, B) sur les additifs alimentaires, le Parlement demande que le principe de précaution soit appliqué strictement et que l'on n'autorise pas les additifs pour lesquels subsistent un doute quant à leur innocuité. Il considère que tout nouvel additif doit faire l'objet d'une déclaration complète relative aux avantages qu'il offre aux consommateurs. Parmi les additifs, il demande que soit supprimé l'éthylhydroxyéthylcellulose qui peut contenir des impuretés dangereuses pour la santé. Il demande également que soit supprimé l'alginate de sodium (E 401) dans les carottes pelées et coupées prêtes à la consommation; la présence d'additifs dans un aliment non transformé risque d'induire le consommateur en erreur et en plus, l'autorisation de cet additif signifierait une augmentation de la présence de substances laxatives. Il demande enfin que l'utilisation du butane, isobutane et propane (utilisés comme propulseurs pour l'huile végétale ou les émulsions eau, huiles végétales) ne soit pas ajouté à la liste des ingrédients autorisés étant donné qu'il est impossible de juger de l'innocuité de ces trois additifs.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 15/09/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission soutient la position commune.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 22/07/1999 - Document de base législatif

OBJECTIF: modifier, à la lumière des évolutions techniques, la liste positive d'additifs alimentaires établie par la directive 95/2/CE. CONTENU: la proposition de modification de la directive 95/2/CE autorise l'utilisation de certains nouveaux additifs alimentaires qui sont actuellement interdits mais qui ont été évalués récemment par le Comité scientifique de l'alimentation humaine (CSAH) et ont été considérés comme propres à la consommation humaine. De plus, certains nouveaux additifs alimentaires autorisés temporairement par certains Etats membres et évalués par le CSAH, sont couverts par cette proposition. En outre, la proposition prévoit l'utilisation d'additifs alimentaires déjà autorisés dans certaines applications nouvelles.

Additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants: modification des annexes

1999/0158(COD) - 14/12/2000 - Texte adopté du Parlement, 2ème lecture

En adoptant le rapport de M. Paul LANNOYE (Verts/ALE, B), le Parlement a approuvé la position commune dans son ensemble mais a ajouté un amendement contre l'emploi de l'alginate de sodium E401 dans les carottes préemballées, pelées ou coupées, non transformées. Le Parlement considère que la présence d'additifs dans les aliments non transformés risque d'induire en erreur le consommateur.